



Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil (non officiel)

Points saillants de la réunion du Conseil de l'AAC du jeudi, 11 avril 2019.

1. On recherche un juge de la région C-B/Île de Vancouver pour être représentant régional sur le comité permanent consultatif des juges (CPCJ). Si vous êtes intéressé(e), communiquez avec l'administrateur de l'AAC (ADMIN@AAC.CA).
2. L'AGA 2019 qui devait se tenir le 14 avril 2019, en conjonction avec le concours de CODAC en C-B, a été annulé parce qu'il n'y avait pas le quorum nécessaire (membres ayant droit de vote) pour tenir l'assemblée.

L'AGA a été reportée au 7 juin 2019, lors du championnat régional combiné de la C-B, de l'Île de Vancouver et du Yukon qui aura lieu au Thunderbird Equestrian Show Park, Langley, C-B. L'assemblée commencera à 17 h, sur la terrasse, devant le bâtiment des bénévoles.

3. Modifications ou précisions concernant les règlements
 - Ajout de modalités indiquant que les installations utilisées pour un championnat régional doivent permettre à tous les compétiteurs de participer à moins qu'il y ait une raison juridiquement contraignante qui les empêche de le faire car les championnats régionaux de l'AAC sont des événements inclusifs ouverts à tous les compétiteurs et chiens qui sont admissibles à participer aux concours de l'AAC. La section 2.2.3 Modalités relatives à la location et l'utilisation d'installations pour les championnats régionaux de l'AAC sera ajoutée aux Règlements et lignes directrices du championnat régional. Entrée en vigueur : 11 avril 2019.
 - La définition de « flâner », telle qu'énoncée dans les règlements, article 3.6.7.1, sera ajoutée au Manuel des juges.

La prochaine réunion du Conseil se tiendra jeudi, le 16 mai 2019.